

Contrat de vie scolaire

Nom : Prénom : Classe :

UFA du Lycée des Métiers Jules Le Cesne – Le Havre

Ce contrat de Vie Scolaire est remis à tous lors de l'inscription. Il regroupe les principales règles qui régissent la vie de la Communauté Scolaire.

Il vise à instaurer une relation de confiance entre l'établissement, les parents, les élèves, les apprenti(e)s et les stagiaires.

Le présent contrat moral associe dans un même effort les parents, les élèves, les apprenti(e)s et les stagiaires en vue de les préparer dans les meilleures conditions aux examens, dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle.

La validité du contrat s'étend sur la durée de la scolarité dans l'établissement. Il est rappelé que toute période de stage est obligatoire. Elle est considérée comme période scolaire.

Le contrat est rompu en cas de manquement à l'une des clauses ci-dessous énoncées.

La dénonciation du contrat entraîne une réinscription.

Ce contrat constitue un avenant au règlement intérieur de l'établissement.

Les parents / le représentant s'engage(nt) à :

DROITS	DEVOIRS
<p>Les parents / le représentant ont le droit de bénéficier d'un accueil favorable à la réussite scolaire de leur enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre la scolarité et vérifier très régulièrement le carnet de liaison. • Prévenir le lycée par téléphone en cas d'absence. • Se rendre disponible pour rencontrer l'équipe éducative à chaque convocation. • Assister au minimum à une réunion parents - professeurs pendant l'année scolaire. • S'assurer que l'élève, l'apprenti(e) est en possession du matériel scolaire obligatoire (y compris la tenue EPS et la tenue professionnelle).

L'élève, l'apprenti(e) s'engage à :

DROITS	DEVOIRS
<p>Les élèves et apprenti(e)s ont le droit de travailler dans un environnement favorable et calme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Venir au lycée avec le matériel et en tenue correcte pour pouvoir étudier. • Faire les devoirs, rendre tous les travaux, apprendre les leçons. • Respecter toute personne et le droit d'apprendre des autres. • Arriver à l'heure. • Utiliser un langage correct et poli. • Avoir toujours son carnet de liaison sur soi, en bon état. • Respecter les locaux et le matériel. • Eteindre et ranger les téléphones portables, MP3 à l'intérieur des locaux.

Le lycée s'engage à :

DROITS	DEVOIRS
Prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre la réussite scolaire de chaque élève et apprenti(e) dans un environnement favorable.	<ul style="list-style-type: none">• Privilégier les contacts avec la famille par l'intermédiaire du professeur principal, du conseiller d'éducation et de la vie scolaire.• Organiser des rencontres parents / professeurs au cours de l'année scolaire.• Développer la qualité de l'accueil pour créer un climat propice au suivi scolaire de chaque élève et apprenti(e).• Effectuer le suivi et l'évaluation en entreprise.• Prendre les mesures nécessaires pour lutter contre l'absentéisme (privilégier le dialogue, signalement, suppression des aides financières ...)• Préparer l'orientation ou la réorientation des élèves et apprenti(e)s.

Fait à :

Le :

Le Lycée/L'UFA	La famille/le représentant légal	l'apprenti(e)